

DOSSIER D'INSCRIPTION **SESSION 2017 EXCEPTIONNELLE**
A L'EXAMEN DU **CAPA-SH**

destiné aux enseignants du 1^{er} degré engagés au 12 février 2017
dans les formations préparant au CAPA – SH

Date de clôture des inscriptions : **3 juillet 2017**
(cachet de la poste faisant foi)

OPTION :

NOM patronymique : **NOM marital :**

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Ville : Code Postal : Département :

Tél. personnel :

Fonction : Tél. professionnel :

Poste actuel :

Adresse de l'établissement :

Ville : Code postal :

Candidats enseignants titulaires du 1^{er} degré de
l'enseignement public : (1)

- professeur des écoles
 instituteur

Candidats enseignants des établissements privés
sous contrat du 1^{er} degré : (1)

- Maître contractuel
 Maître agréé

● **Le candidat est-il en formation :**

OUI NON (1)

Adresse du centre de formation (IUFM, CNEFEI):

● **Le candidat est-il un candidat libre ? :**

OUI NON (1)

● **Le candidat s'est-il déjà présenté à l'examen du CAPA-SH ?**

OUI NON (1)

Si OUI, préciser les années :

● **Le candidat est-il déjà titulaire du CAPA-SH (ou CAPSAIS) ?**

OUI NON (1)

Si OUI, préciser l'option et joindre copie du certificat

(1) cocher la mention inutile

A....., le

Signature du candidat

DEMANDE D'ADMISSION A CONCOURIR

M.....
(nom et prénoms du candidat)

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie - Directeur académique des services de l'Education Nationale de la Savoie.

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance mon inscription sur la liste des candidats à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) de la **session 2017 exceptionnelle option**

J'atteste avoir pris connaissance de la date limite de dépôt des mémoires à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie fixée au **LUNDI 16 OCTOBRE 2017** (cachet de la poste faisant foi).

Tout candidat qui ne respectera pas la date fixée ne pourra se présenter aux épreuves.

Fait à, le.....

Signature du candidat

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- une photocopie de l'arrêté de titularisation dans le corps des professeurs des écoles ou instituteurs pour les enseignants du public
- une photocopie de l'agrément ou du contrat définitif pour les maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat du 1er degré
- une photocopie de la carte nationale d'identité
- une photocopie du CAPA-SH, du CAPSAIS, du CAEI pour les titulaires de l'un de ces diplômes qui désirent l'obtenir dans une autre option.

**CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR LES AIDES SPECIALISEES,
LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES
ET LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (CAPA-SH)**

Réf : Décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 ; Arrêtés du 5 janvier 2004 (options organisation de l'examen du CAPA-SH).
Arrêté ministériel du 5 janvier 2004 relatif aux options du CAPA-SH
Arrêté ministériel du 5 janvier 2004 relatif à l'organisation du CAPA-SH
Arrêté rectoral DEC 3/ XIII/16/320 du 5 septembre 2016 portant ouverture de la session 2017 du CAPA-SH
Arrêté rectoral DEC 3/ XIII/17/160 du 16 mai 2017 portant ouverture de la session 2017 – exceptionnelle - conduisant à l'obtention du CAPA-SH destinée aux enseignants du 1^{er} degré engagés au 12 février 2017 dans les formations préparant au CAPA – SH.

• **INSCRIPTIONS**

Conditions d'inscription :

L'examen du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) est ouvert aux **instituteurs et aux professeurs des écoles titulaires** ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat rémunérés sur échelle d'instituteur ou rémunérés sur échelle de professeur des écoles.

Modalités d'inscription :

Le dossier d'inscription, une fois complété et accompagné des pièces justificatives demandées, devra être retourné à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'exercice, seule habilitée à le valider. (D.S.D.E.N. SAVOIE – Division du 1^{er} degré - 131 avenue de Lyon 73018 Chambéry cedex)

Seules les demandes d'inscription présentées pendant l'ouverture du registre d'inscription seront prises en considération.

• **EXAMEN**

Modalités de l'examen :

L'examen conduisant à la délivrance du CAPA-SH comporte des options fixées par arrêté ministériel en date du 5 janvier 2004 correspondant aux diverses situations professionnelles auxquelles se préparent les candidats.

Les épreuves se déroulent dans l'école, l'établissement ou le service accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers, liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves correspondant à l'option choisie, dans lequel exerce le candidat ou, à défaut, dans une école, un établissement ou un service correspondant à l'option choisie, désigné par le Directeur académique.

Un candidat ne peut se présenter que trois fois aux épreuves de l'examen. Au cours d'une même session, il ne peut présenter qu'une seule option.

EPREUVES :

L'examen du CAPA-SH est composé de deux épreuves consécutives :

- une épreuve professionnelle comportant la conduite de deux séquences d'activités professionnelles (séquences consécutives d'une durée de 45 minutes chacune), suivies d'un entretien avec le jury d'une durée d'une heure.
- une épreuve orale de soutenance d'un mémoire professionnel. La durée totale de la soutenance est de 30 minutes, la présentation par le candidat n'excédant pas 10 minutes.

NOTATION :

La première épreuve est notée globalement sur 20.

La seconde épreuve est notée sur 20.

Pour chacune des deux épreuves, une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire.

Une note de 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves est exigée pour l'obtention du CAPA-SH.

• **CANDIDATS DEJA TITULAIRES D'UN CAPA-SH**

Les candidats déjà titulaires d'un CAPA-SH (ou d'un CAAPSAIS, ou d'un CAEI) et désireux d'obtenir le CAPA-SH dans une autre option présentent une séquence d'activités professionnelles de 45 minutes suivie d'un entretien de 40 minutes.

Une note de 20 sur 40 est exigée pour l'obtention du CAPA-SH.

• **CAPA-SH, option B**

La compétence en braille est préalablement vérifiée et attestée par un centre de formation préparant à l'option B, agréé par le ministère. Cette attestation est obligatoire pour la délivrance du CAPA-SH, option B.

L'attestation devra parvenir au bureau de la Division du 1^{er} degré de la D.S.D.E.N. de la Savoie avant la date des épreuves.